

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1^{er} octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Christophe COPLO, Dominique LEGO,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/09/PV du 23 septembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Christophe THIESSÉ,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

1^{er} octobre 2025

DATE DE CONVOCATION

25 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

5

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 5

BOURSES SPORT – CRITÈRES D'ATTRIBUTION 2025

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'administration de reconduire les aides aux familles pour l'inscription de leurs enfants au sein d'un club sportif.

Le soutien financier attribué par le CCAS est fixé selon le barème du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour les familles dont les ressources n'excéderont pas le plafond.

Le taux horaire du SMIC 2025 est de 11,88€ brut. Le montant mensuel est de 1 801,80€ euros brut (soit 1 426,30€ net) sur la base de 35 heures par semaine. Il sera pris en considération la revalorisation annuelle de celui-ci. En fonction de la situation de certaines familles, une étude du dossier sera envisagée.

Compte tenu de ce taux horaire SMIC, le revenu maximum du foyer ne doit pas excéder 1 450€ net (hors prestations familiales).

Les demandes sont à adresser au CCAS qui vérifie les différentes pièces nécessaires au dossier : quittance de loyer, justificatifs CAF ou France Travail, dernier bulletin de salaire, avis d'imposition ou de non-imposition, quotient familial ainsi qu'attestation d'inscription signée par l'association sportive.

Ce soutien financier proposé par le CCAS à travers l'action « *bourse sport* » démarrera le 8 Septembre 2025 et prendra fin le 31 Décembre 2025. L'activité sportive doit être pratiquée à Val-de-Reuil.

Le montant unique de la subvention est de 40 euros par enfant âgé de moins de 18 ans.

Il existe la possibilité de prendre en charge l'activité sportive si celle-ci ne se pratique pas sur Val-de-Reuil et cumulable avec l'allocation de rentrée sportive « Pass'sport » proposée par le Ministère des Sports et de la Jeunesse.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les modalités relatives à l'attribution de la bourse sport,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer les règlements auprès des différents clubs sportifs dans le cadre de l'attribution de cette bourse.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les modalités relatives à l'attribution de la bourse sport,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à effectuer les règlements auprès des différents clubs sportifs dans le cadre de l'attribution de cette bourse.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES